

SÉANCE ordinaire

Le 2 mai 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 2 mai 2016, à 19 h, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

SONT PRÉSENTS : Madame Louise Langlois, maire, madame la conseillère Marie-Claire Blais et messieurs les conseillers Luc Legresley, Denis Pelchat, Richard Duguay, Christian Dea et Gilles Daraïche

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

160502.084 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Daraïche et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu en ajoutant aux affaires nouvelles le point suivant :

- Octroi de contrat – Achat d'un camion 10 roues, 2010 et plus
- Adoption – Règlement concernant la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux ;
- Vente de terrain – Monsieur Benoit Duguay ;

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
3. CORRESPONDANCE – DEMANDES – AFFAIRES NOUVELLES
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Approbation des comptes à payer ;
 - 4.2 Octroi de contrat – Englobe – Étude géotechnique pour la construction d'un poste de pompage ;
 - 4.3 Adoption – Règlement numéro 2006-Z-001-13 modifiant le règlement de zonage 2006-Z-001 de la Ville de Chandler ;
 - 4.4 Participation financière – 16^e édition du projet Coopérative Jeunesse de Services (CJS) ;
 - 4.5 Salle de spectacle règlement V-127-2010 et V-144-2012 – Affectation du solde résiduaire;
 - 4.6 OMH – Approbation des états financiers au 31 décembre 2015 ;
 - 4.7 Proclamation de la Campagne annuelle de la promotion de la santé mentale 2016-2017;
 - 4.8 Cautionnement – Parcours illuminé – Abrogation de la résolution numéro 160330.059 ;
 - 4.9 Adoption – Règlement numéro V-189-2016 modifiant le règlement numéro V-121-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;
 - 4.10 Bureau d'accueil touristique – Embauche – Saison estivale 2016 ;
 - 4.11 Service des ressources humaines- Mandat, rôle et responsabilités ;
 - 4.12 Approbation – Protocole d'acheminement des ressources ;

- 4.13 MTQ – Permission de voirie et permis d'intervention ;
- 4.14 Demande de consultation – Rénovation du poste Mic Mac ;
- 4.15 Demande de droits acquis – Madame Eileen Jessop ;
- 4.16 Mandat au procureur – Bâtiment non réglementaire – Monsieur Alexis Castilloux ;
- 4.17 Caution – Regroupement des artisans et artistes de la MRC du Rocher-Percé ;
- 4.18 Demande au MTQ – Asphaltage des routes ;
- 4.19 Poubelles pour collecte sélective à deux (2) voies ;
- 4.20 Vente d'un ancien camion de pompiers- Monsieur Christian Duguay ;
- 4.21 Bibliothèque de Newport & Construction d'un bloc sanitaire – Surplus accumulé au 31 décembre 2015 ;
- 5. RAPPORTS DES DIRECTEURS
 - 5.1 Finances
 - 5.2 Développement sportif, culturel et récréotourisme
 - 5.3 Travaux publics
 - 5.4 Incendie
 - 5.5 Urbanisme et de l'environnement
 - 5.6 Administratif
- 6. PROPOS DU MAIRE
- 7. PÉRIODE DE QUESTION & LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
 - 7.1 Période de questions de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160502.085 OCTROI DE CONTRAT – ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES, 2010 ET PLUS

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour la fourniture d'un camion 10 roues, 2010 et plus;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu d'accepter la plus basse soumission conforme soit la soumission de A. Brousseau & Fils Ltée au montant de 143 437.50 \$, toutes taxes incluses.

SOUSSIONNAIRE	PRIX DE LA SOUSSION (TTC)
A BROUSSEAU ET FILS LTÉE	143 437.50 \$
ÉQUIPEMENTS LOURDS PAPINEAU INC. (1)	241 596.93 \$
ÉQUIPEMENTS LOURDS PAPINEAU INC. (2)	251 111.29 \$
MACK STE-FOY INC	251 795.72 \$

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

160502.086 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO V-186-2016 CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX

ATTENDU qu'un premier projet de règlement concernant la division du territoire de la municipalité en (6) districts électoraux a été adopté à la séance du Conseil tenue le 30 mars 2016;

CONSIDÉRANT que, selon les dispositions de l'article 9 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2), le nombre de districts électoraux pour la municipalité de Chandler doit être d'au moins 6 et d'au plus 8;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal juge opportun et nécessaire de procéder à la division du territoire de la municipalité en six districts électoraux, de manière à rencontrer les exigences de l'article 12 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2), spécifiant que chaque district électoral doit être délimité de façon à ce que le nombre d'électeurs dans ce district ne soit ni supérieur ni inférieur de plus de vingt-cinq (25 %) pourcent au quotient obtenu en divisant le nombre total d'électeurs dans la municipalité par le nombre de districts, à moins d'approbation de la Commission de la représentation.

CONSIDÉRANT que les formalités légales ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea, et résolu que soit ordonné et statué que le règlement portant le numéro V-186-2016 concernant la division du territoire de la municipalité soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160502.087 VENTE DE TERRAIN – MONSIEUR BENOÎT DUGUAY

Il est proposé madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu que la ville de Chandler vende à monsieur Benoît Duguay le lot numéro 5 771 717.

Que cette vente soit faite sans aucune garantie et aux risques et périls de l'acquéreur pour une considération de cent dollars (100 \$) plus taxes, le cas échéant;

Que les frais honoraires professionnels relatifs à cette vente soient assumés par monsieur Benoit Duguay;

Que le directeur général et greffier soit autorisé à signer l'acte de vente pour et au nom de la ville ainsi que tous documents pertinents, requis et nécessaires afin de donner plein et entier effet aux présentes.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

160502.088 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

160502.089 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Daraïche et unanimement résolu d'approuver les comptes à payer du mois d'avril 2016 représentant pour le journal des achats un montant de 257 328.18 \$ et de 92 889.90 \$ pour le journal des achats en lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160502.090 OCTROI DE CONTRAT – ENGLOBE – ÉTUDE GÉOTECHNIQUE POUR LA CONSTRUCTION D'UN POSTE DE POMPAGE

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Daraïche et unanimement résolu d'octroyer le contrat pour l'élaboration de l'étude géotechnique préalable à la construction d'un poste de pompage au long du tracé de la route 132 existante du côté Est du pont de la rivière de l'Anse-aux-Canards dans le secteur Pabos Mills pour un montant de 3 450 \$, avant les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160502.091 ADOPTION – RÈGLEMENT (RÉSIDUEL) NUMÉRO 2006-Z-001-13 DE LA VILLE DE CHANDLER

CONSIDÉRANT que le conseil peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter des règlements d'urbanisme et les modifier suivant les dispositions de la loi;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 2006-Z-001, est entré en vigueur le 15 mars 2006;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'adopter des modifications à sa réglementation d'urbanisme pour une meilleure administration de celle-ci;

CONSIDÉRANT la résolution 160201.027 ayant pour objet la modification de certaines dispositions du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 7 mars 2016, le premier projet de règlement numéro 2006-Z-001-12;

CONSIDÉRANT que la population a été informée du projet de règlement et qu'elle a eu l'opportunité de s'exprimer lors de l'assemblée publique de consultation tenue le 4 avril 2016 ;

CONSIDÉRANT que le conseil a adopté, à la séance ordinaire

du 4 avril 2016, le second projet de règlement 2006-Z-001-13;

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée relativement à la disposition ayant pour but d'augmenter la hauteur (étages) maximale et le rapport logement/bâtiment maximal à la catégorie d'usage « résidence multifamiliale (r3) » à la grille des usages et normes de la zone 519R1 du règlement 2006-Z-001-13;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter un règlement résiduel pour la partie du règlement 2006-Z-001-13 qui n'a pas à être soumise à l'approbation des personnes habiles à voter;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de madame la conseillère Marie-claire Blais et unanimement résolu que ce conseil municipal adopte, par la présente, le document intitulé « Règlement (résiduel) numéro 2006-Z-001-13 modifiant le règlement de zonage numéro 2006-Z-001 de la Ville de Chandler ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160502.092 PARTICIPATION FINANCIÈRE – 16^E ÉDITION DU PROJET COOPÉRATIVE JEUNESSE DE SERVICES (CJS)

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraïche, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu d'accorder une subvention de 500 \$ à la 16e édition de la Coopérative jeunesse de services (CJS) en échange de menus travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160502.093 SALLE DE SPECTACLE RÈGLEMENT V-127-2010 ET V-144-2012 – AFFECTATION DU SOLDE RÉSIDUAIRE

CONSIDÉRANT que le projet « salle de spectacle » est terminé depuis décembre 2014;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 55 399 \$ est disponible à la fin dudit projet;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu que le solde résiduaire de 55 401.24 \$ des règlements V-127-2010 et V-144-2012 dudit projet soit transféré au surplus accumulé de la Ville de Chandler au 31 décembre 2015.

Il est également résolu d'autoriser, monsieur Raymond Cyr, directeur financier, à signer tout document requis, pertinent et nécessaire pour donner plein et entier effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160502.094 OMH – APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2015

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Chandler pour l'année 2015;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de madame la conseillère Richard Duguay et unanimement résolu d'approuver les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Chandler pour l'année 2015, tel que présenté.

Total des revenus	751 712\$
Total des dépenses	1 638 724 \$
Déficit	887 012 \$
Remplacement, amélioration et modernisation – Capitalisé	1 350 490 \$
Contribution SHQ	833 205 \$
Contribution municipalité	53 807 \$
Avances temporaires 3 / RAM capitalisé versées par SHQ	1 350 490 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160502.095 PROCLAMATION DE LA CAMPAGNE ANNUELLE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE 2016-2017

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale de la santé mentale qui se déroule du 2 au 8 mai est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « 7 astuces pour être bien dans sa tête » ;

CONSIDÉRANT que la population possède une santé mentale susceptible d'être renforcée et développée et que les 7 astuces peuvent y contribuer ;

CONSIDÉRANT que les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement ;

CONSIDÉRANT que le Mouvement santé mentale Québec, antérieurement le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale, pilote la campagne annuelle de promotion de la santé mentale et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise ;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette

campagne :

- en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne *etrebiendanssatete.ca* ;
- en encourageant les initiatives et activités organisées sur le territoire ;
- en proclamant le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

Par conséquent, je Louissette Langlois, maire de la ville de Chandler, proclame par la présente la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2016-2017 dans la ville de Chandler et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices des « 7 astuces pour être bien dans sa tête ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160502.096 CAUTIONNEMENT – PARCOURS ILLUMINÉ – ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 160330.059

CONSIDÉRANT la résolution numéro 160330.059 par laquelle la ville de Chandler se portait caution auprès du CFE concernant une subvention de 600 000 \$ versée sur 10 ans par le gouvernement du Québec au bénéfice de la Corporation de développement économique du territoire de la MRC du Rocher-Percé;

CONSIDÉRANT que la Corporation de Développement Économique du territoire du Rocher-Percé veut obtenir un prêt d'une institution financière au montant de 600 000 \$, remboursable sur une période de 5 ans et ce, pour finaliser une partie du projet « Parcours nocturne illuminé »;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec confirme que cette subvention sera plutôt versée sur une période de cinq (5) ans au lieu de 10 ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat que la Ville de Chandler se porte caution en faveur de la Corporation de développement économique du territoire du Rocher-Percé d'un montant de 600 000 \$, ce montant correspond à une subvention du gouvernement du Québec qui sera versée sur 5 ans, le tout selon les termes et conditions mentionnées dans le projet de convention de cautionnement joint en annexe.

Il est également résolu que la municipalité demande au ministre des affaires municipales et occupation du territoire de se rendre caution de cette obligation.

La présente résolution abroge la résolution numéro 160330.059.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160502.097 ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO V-189-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO V-121-2009 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat, et unanimement résolu que le règlement numéro V-189-2016 modifiant le règlement numéro V-121-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1 soit et est adopté. Le Conseil décrète ce qui suit :

1. L'article 2 du règlement numéro V-121-2009 est remplacé par le suivant :

À compter du 1^{er} août 2016, est imposée, sur la fourniture d'un service téléphonique, une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160502.098 BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE – EMBAUCHE – SAISON ESTIVALE 2016

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Glenn Clément, directeur du développement sportif, culturel et récréotouristique;

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et unanimement résolu que ce conseil autorise l'embauche des ressources suivantes pour assurer un service de qualité au bureau d'accueil touristique.

Marie-Claude Prévost, coordonnatrice à l'accueil touristique	1 040 h
Micheline Boucher, agente d'information touristique	720 h
1 agent(e) d'information touristique	560 h

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160502.099 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES - MANDAT, RÔLE ET RESPONSABILITÉS

CONSIDÉRANT que la qualité des services offerts à la

population se situe au cœur des préoccupations de la Ville de Chandler;

CONSIDÉRANT que le service des ressources humaines se veut un outil et un guide de gestion permettant aux salariés d'appuyer l'exercice de leurs fonctions sur des principes et des règles qu'il s'avère primordial de respecter afin de préserver et maintenir la confiance des citoyens en leur administration municipale;

CONSIDÉRANT que dans cet ordre d'idées, la diligence, la compétence, la loyauté, l'intégrité, l'objectivité, l'impartialité et la transparence demeurent au centre des principes, des règles et des valeurs qui constituent les assises sur lesquelles s'appuie l'exercice des fonctions de tous les intervenants municipaux et que le service des ressources humaines veut promouvoir;

CONSIDÉRANT le nombre de salariés actifs au sein de la Ville de Chandler et ce dans des sphères d'activités très variées;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraïche, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu d'autoriser madame Annick Cotton, adjointe administrative et aux communications et monsieur Glenn Clément, directeur du développement sportif, culturel et récréotouristique, à travailler ensemble à la mise en place et le fonctionnement du « service des ressources humaines de la Ville de Chandler », et ce, tel que présenté dans le document en annexe.

Il est également résolu qu'un budget soit autorisé afin de défrayer les coûts engendrés par le démarrage de ce nouveau service à la ville de Chandler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160502.100 APPROBATION – PROTOCOLE D'ACHEMINEMENT DES RESSOURCES

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay, et unanimement résolu que ce Conseil approuve le protocole d'acheminement des ressources.

Il est également résolu que monsieur Bobby Bastien soit et est autorisé à y apporter des changements, et ce, avant son envoi au CAUREQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160502.101 MTQ – PERMISSION DE VOIRIE ET PERMIS D'INTERVENTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de

madame la conseillère Marie-Claire Blais, et unanimement résolu que la Ville de Chandler confirme son engagement à respecter les clauses de permissions de voirie délivrées par le MTQ lors de travaux d'installation ou de réparation d'équipements sur les routes de juridiction provinciale (MTQ) et les permis d'intervention, et ce, pour l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160502.102 DEMANDE DE CONSULTATION – RÉNOVATION DU POSTE MIC MAC

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec compte effectuer des travaux au Poste Mic Mac en 2016 et 2017;

CONSIDÉRANT que les travaux auront comme impact d'augmenter les nuisances sonores pour les citoyens situés aux alentours du poste Mic Mac;

POUR CES MOTIFS, il est unanimement résolu que ce Conseil autorise monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier, à déposer une requête à Hydro-Québec de tenir une séance de d'information et de consultation avec les citoyens du quartier de Chandler-Ouest concernés par les changements engendrés par les travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160502.103 RECONNAISSANCE DE DROITS – MADAME EILEEN JESSOP

CONSIDÉRANT que la demande reçue par courriel de madame Eileen Jessop le 29 mars 2016 qui désire continuer à exploiter les terrains 5 072 650 et 5 072 835 pour de l'agriculture sans élevage

CONSIDÉRANT que Madame Jessop a été en mesure de démontrer que l'usage agricole sur les terrains 5 072 650 et 5 072 835 n'a pas cessé depuis l'arrivée de la famille Jessop à Newport

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraïche, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu que la Ville de Chandler reconnaît que les terrains 5 072 650 et 5 072 835, appartenant respectivement à madame Eileen Jessop et madame Mary-Rita McGowan peuvent continuer à être exploités pour de l'agriculture sans élevage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160502.104 MANDAT AU PROCUREUR – BÂTIMENT NON RÉGLEMENTAIRE MONSIEUR ALEXIS CASTILLOUX

CONSIDÉRANT que monsieur Alexis Castilloux a effectué des travaux sans permis sur le lot 5 072 332 qui ont fait en sorte de changer l'usage d'un bâtiment, le

rendant ainsi non conforme à la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'en date d'aujourd'hui, le bâtiment accessoire (garage) a été modifié au point d'être devenu un bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que monsieur Alexis Castilloux a été avisé a plusieurs reprises de cesser les travaux et qu'il lui était strictement interdit de changer l'usage dudit bâtiment ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Dugauy, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu que la Ville de Chandler mandate Me Conrad Delisle pour mettre en demeure « Auberge du vieux quai de Newport Inc » à l'attention de monsieur Alexis Castilloux, propriétaire de l'immeuble situé au 327, route 132, quartier de Newport, sur le lot 5 072 332, afin de régulariser la présente situation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160502.105 CAUTION – REGROUPEMENT DES ARTISANS ET ARTISTES DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Daraïche et unanimement résolu que ce Conseil autorise la Ville de Chandler à cautionner un montant de 2 500 \$ pour garantir la demande du Regroupement des artisans et artistes de la MRC du Rocher-Percé en faveur de la Régie des courses et des jeux du Québec.

Il est également résolu de mandater Roch Giroux, directeur général et greffier, à signer pour et au nom de la ville de Chandler tout document pertinent, requis et nécessaire pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160502.106 DEMANDE AU MTQ – ASPHALTAGE DES ROUTES

CONSIDÉRANT l'état pitoyable des routes sous la juridiction du MTQ sur le territoire du grand Chandler;

CONSIDÉRANT l'importance d'entretenir nos routes dans le but d'assurer la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT les nombreuses plaintes et demandes des citoyens concernant l'état des routes principales de notre municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier de déposer une demande en bonne et due forme au

Ministère des transports du Québec pour que ces derniers prennent les dispositions requises et nécessaires pour asphaltier les routes sous sa juridiction à Chandler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160502.107 POUBELLES POUR COLLECTE SÉLECTIVE À DEUX (2) VOIES

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu d'autoriser la Ville de Chandler à procéder à l'achat de poubelles pour la collecte sélective à deux voies pour un montant total de 30 109.53 \$ et ce conditionnellement à la confirmation d'une subvention de 70 % du montant total de la facture de ECO Entreprises Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150502.108 VENTE D'UN ANCIEN CAMION DE POMPIER – MONSIEUR CHRISTIAN DUGUAY

CONSIDÉRANT l'appel d'offres pour la vente d'un ancien camion de pompier;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu de vendre ledit camion au plus haut soumissionnaire conforme soit monsieur Christian Duguay au montant total de 600\$, plus taxes applicables, et cela tel quel sans garanti et au risque et péril de l'acquéreur.

Il est également résolu d'autoriser monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier, à signer tout document requis, pertinent et nécessaire pour donner plein et entier effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160502.109 BIBLIOTHÈQUE DE NEWPORT & CONSTRUCTION D'UN BLOC SANITAIRE – SURPLUS ACCUMULÉ AU 31 DÉCEMBRE 2015

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu qu'un montant de 40 000 \$ soit prélevé du surplus accumulé au 31 décembre 2015 pour défrayer les coûts associés à la relocalisation de la bibliothèque municipale située à Newport et la construction d'un bloc sanitaire.

Il est également résolu que la présente résolution abroge la résolution numéro 131209.397 et que monsieur Raymond Cyr, directeur financier, soit et est autorisé à signer tout document pertinent, requis et nécessaire pour donner plein et entier effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160502.110 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la conseillère Marie-Claire Blais propose la levée de l'assemblée à 20h17.

VILLE DE CHANDLER

Louissette Langlois
Maire

Roch Giroux,
Directeur général et greffier